

Préservation contractuelle de niveau départemental

Les sites gérés par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie



• *Enjeux*

Certains milieux naturels souvent délaissés tels que les zones humides, les pelouses sèches..., autrefois fauchés ou pâturés, aujourd'hui embroussaillés, représentent un capital écologique très important, nécessitant une intervention humaine pour se maintenir.

Créé en 1991, le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (CPNS) a pour objectif de préserver la biodiversité par la gestion des milieux naturels remarquables du département.

Face à l'érosion croissante de la biodiversité, du fait notamment de l'urbanisation, le CPNS est amené à s'intéresser de plus en plus à la nature dite "ordinaire": espaces naturels de proximité (bocage, prairie, bois...) et corridors biologiques.

• *Caractéristiques*

Le CPNS est une **association à but non lucratif** gérée par des administrateurs représentant **l'État, les collectivités, les associations et les établissements publics, et des personnes qualifiées**. La taxe départementale sur les Espaces naturels sensibles permet de financer une partie des actions du CPNS.

Le CPNS base son action sur la connaissance scientifique, la protection, la gestion et la valorisation. Sans pouvoir réglementaire, il privilégie la méthode contractuelle et la maîtrise foncière (acquisition, convention d'usage avec les propriétaires, ou convention de gestion avec les agriculteurs), afin de mener à bien la préservation d'espaces naturels sensibles.

L'étape suivante consiste en une gestion du milieu naturel, associant la restauration de sites et leur entretien. En 2010, le CPNS intervient sur 74 sites couvrant environ 1 500 ha.

• *Objectifs*

Préserver la biodiversité de la Savoie par des actions de maîtrise foncière, de gestion et de sensibilisation, en collaboration étroite avec les acteurs locaux (élus, usagers du site...).

• *Critères de désignation*

L'**intérêt biologique d'un site naturel** (milieux naturels remarquables, sensibles et/ou menacés, espèces de faune et/ou de flore remarquables) est le premier critère de sélection.

La concrétisation de l'intervention n'est possible qu'une fois la **maîtrise foncière assurée**.

| | |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mode d'utilisation | • Outil consensuel et contractuel pour la préservation et la gestion de milieux naturels remarquables et/ou fonctionnels de Savoie |
| Portée juridique et administrative | • Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie est un outil contractuel, basé sur la maîtrise foncière : la signature des conventions d'usage et de gestion qui en découle relève d'une démarche volontaire des propriétaires ou des usagers |
| Références juridiques | • Aucune |
| Durée d'application | • Gestion pérenne des sites, sous réserve du maintien de la maîtrise foncière |
| Contacts et documents consultables | Contact départemental Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie Le Prieuré BP 51 73 372 Le Bourget-du-Lac Cedex Tél. 04 79 25 20 32 Site internet : http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/ |